Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tunnel, pont, ou rien du tout?

Bientôt, les Genevois décideront s'ils veulent traverser leur lac et comment

En juin 1988, les citoyennes et citoyens de la République et Canton de Genève ont plébiscité cette traversée, en approuvant massivement l'initiative populaire qui la réclamait.

Le 9 juin prochain, ils devront retourner aux urnes pour dire s'ils veulent toujours cette traversée et, dans l'affirmative, s'ils préfèrent un tunnel sur un axe dit de « moyenne traversée » (traversée de la rade) ou un pont sur un axe de « grande traversée » (traversée du Petit-Lac).

Des études, il y en a eu beaucoup depuis 1988. Notamment entre 1989 et 1991, années durant lesquelles un groupe Etat-Ville a dressé un bilan en comparant toutes les variantes possibles de petite et moyenne traversée. Conclusion: seule une solution périurbaine, c'est-à-dire la traversée du Petit-Lac et non de la rade, était adéquate, garantissant « la viabilité de fonctionnement », « la viabilité constructive » et « la viabilité environnementale ». Autre conclusion importante: la traversée de la rade ne doit pas se limiter à une liaison de rive à rive, mais aller « plus loin et plus haut » pour rejoindre le plateau de Frontenex, voire, à plus long terme, la route Blanche aussi.

D'octobre 1993 à octobre 1994, le Conseil d'Etat a fait appel à des groupements de mandataires pour étudier des avant-projets sur les axes de moyenne (rade) et de grande traversée (Petit-Lac). Un jury indépendant, assisté d'experts de toutes les disciplines entrant en ligne de compte, est arrivé à la même conclusion que le groupe Etat-Ville: seule une traversée sur un axe périurbain, prolongé en rive gauche par un tunnel jusqu'au plateau de Frontenex, permettrait de répondre de façon adéquate aux exigences de l'initiative, c'est-à-dire de soulager notablement les quais.

Soucieux de répondre au texte de l'initiative, le Conseil d'Etat a finalement décidé de laisser le choix au peuple, en lui proposant de se déterminer entre un projet conforme à l'initiative de 1988 mais combattu par le jury et les experts (le tunnel de moyenne traversée), et un contre-projet techniquement opportun mais non conforme à l'initiative (le pont de grande traversée). Le 29 février 1996, le Grand Conseil a donné son aval en acceptant les projets de loi ouvrant les crédits nécessaires à la construction du tunnel ou du pont.

La solution sortira des urnes le 9 juin 1996. Le vote auquel les Genevois sont confrontés est probablement le scrutin le plus important depuis des décennies. Aurons-nous le courage d'aller de l'avant, de sortir de notre réserve proverbiale et d'assumer publiquement le fait que nous sommes la plus petite des grandes villes du monde? C'est l'architecte qui parle ici: une cité de l'importance de Genève, tant sur le plan diplomatique, que bancaire et universitaire, a de temps en temps besoin de s'affirmer par des constructions à la hauteur de son destin. Pour conclure, ce n'est pas un projet « mégalo » que le responsable du DTPE propose, mais un examen de conscience auquel chaque électeur doit se livrer pour montrer qu'au bout du lac on a encore le courage d'entreprendre.

Philippe Joye
Conseiller d'Etat
Chef du Département des Travaux publics et de l'Energie
Genève